

pour couvrir les frais d'appropriation et d'agrandissement des locaux de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers fr. 50,000 »

Cette somme sera ajoutée à l'article 116 du budget de 1870.

6^o *Musées royaux de peinture et de sculpture. — Personnel. — Surveillance.* — Onze cent soixante-quinze francs, pour surveillance des galeries des Musées royaux de peinture et de sculpture 1,175 »

Cette somme sera ajoutée à l'article 121 du budget de 1870.

7^o *Musées royaux de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions.* — Quatre mille huit cent soixante-deux francs quarante-six centimes, pour frais d'acquisition d'œuvres d'art destinées à enrichir les collections des Musées royaux de peinture et de sculpture 4,862 46

Cette somme sera ajoutée à l'article 122 du budget de 1870.

Total. . . fr. 143,707 20

Art. 3. Les crédits ci-dessus mentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires. Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. EUDORE PIKEZ)

118. — 1^{er} AVRIL 1870. — LOI portant réunion de la commune de Bolland au canton judiciaire de Herve (1). (Monit. du 5 avril 1870.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La commune de Bolland (pro-

vince de Liège) est distraite du canton judiciaire de Dalhem et réunie au canton judiciaire de Herve.

Dispositions transitoires.

Art. 2. Les notaires actuels du canton de Dalhem continueront, à titre personnel, d'instrumenter sur le territoire de la commune de Bolland en concurrence avec les notaires du canton de Herve.

Art. 3. Les causes régulièrement introduites (2) avant la mise en vigueur de la présente loi seront continuées devant le juge qui en est saisi.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la justice, M. JULES BARA.)

119. — 1^{er} AVRIL 1870. — LOI portant délimitation des deux cantons de justice de paix d'Anvers (3). (Monit. du 5 avril 1870.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La délimitation des deux cantons de justice de paix d'Anvers, sur le territoire de la ville, est établie d'après une ligne séparative qui s'étend de l'Escaut au canal d'Hérenthals, en passant par le canal et la ruelle au Sucre, le Marché-aux-Gants, la rue au Vent, le Marché-au-Linge, la Courte rue Neuve, la Longue rue Neuve, la place de la Commune, la rue de la Commune, la place de

(1) Session de 1869-1870.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 9 février 1870, p. 279-280. — Rapport. Séance du 17 février, p. 282-283.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 10 mars 1870, p. 373-374.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 mars 1870, p. 21.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 24 mars 1870, p. 214-215.

(2) M. LELIÈVRE : « Je désire connaître ce que le projet entend par *cause introduite*. J'estime que, dans l'intention de la loi, une simple assignation ne serait pas suffisante. Ainsi, la cause portée devant la justice de paix devrait avoir été portée à une audience tenue par le juge. L'assignation ne serait pas considérée comme ayant introduit l'ac-

tion. Je désire avoir quelques explications sur ce point, afin de prévenir tout doute à cet égard. »

M. BARA, ministre de la justice : « Je crois que l'affaire n'a pas été introduite, dans le sens légal, tant qu'elle n'a pas été portée au rôle, tant qu'il n'y a qu'un simple exploit. » (*Disc. à la chambre des reprs. S. du 10 mars 1870. Ann. parl., p. 573.*)

(3) Session de 1869-1870.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 9 février 1870, p. 279. — Rapport. Séance du 17 février, p. 283.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 10 mars 1870, p. 374.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 mars 1870, p. 21-22.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 24 mars 1870, p. 214.